



# DÉLIBÉRATION

## du 28 mai 2024

Présents : 23 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>3 juin 2024</u> Publiée, le <u>3 juin 2024</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°24.4.7</b>	<b><u>VOIRIE – RÉSEAUX - BÂTIMENTS</u></b> <i>Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation au lieudit Le Haut Bois</i>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande, reçue en mairie le 26 avril 2024, de TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 concernant la mise en place d'un poste de transformation sur le domaine public communal au lieudit « Le Haut Bois », en vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique des villages « Les Salles », « La Barrière », « Le Haut Bois » et « La Frabuillère ».

Il est prévu la signature d'une convention entre la Commune et TE44 qui sera conclue à titre gratuit et pour la durée de l'ouvrage visé ci-dessus ou de tout autre ouvrage de même nature qui pourrait lui être substitué sur l'emprise du terrain mis à disposition du TE 44.

Dans le cas, où le poste viendrait à être définitivement désaffecté, le concessionnaire prendra en charge, à ses frais, l'enlèvement des ouvrages et leurs accessoires et la remise en état du terrain.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu l'avis de la Commission VOIRIE du 15 mai 2024,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un poste de transformation par TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 sur le domaine public communal au lieudit « Le Haut Bois »

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Türkan RENZO  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

